



## Cumul emploi temps partiel

-----  
Par titepuce

Bonsoir,

Je travaille actuellement dans une entreprise de service à la personne à temps partiel, mon employeur me dit que je n'ai pas le droit d'occuper un autre emploi lors de mon jour de repos hebdomadaire, il se trouve en plus qu'il s'agit du même emploi (aide-ménagère) .

Même les deux emplois cumulés, je suis loin des 35 heures, mais qui a raison??????????????????,

Par ailleurs, mon employeur me fait signer tous les mois un avenant précisant le nombre d'heures prévues pour le mois suivant, est-ce légal???

Merci de vos réponses éclairées